

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 5 juillet 2021.

CE-2021-769-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du rapport intitulé *Analyse comparative sur le traitement des requêtes de circulation dans les grandes villes du Québec* ainsi que des recommandations de la Direction générale et en recommande le dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 5 juillet 2021



GREFFIER

4.1

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	5 juillet 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Comité de circulation. Recommandations de la Direction générale

IL EST RECOMMANDÉ :

De transformer la Commission de la sécurité publique en Commission de la sécurité publique et des transports;

D'abolir le comité de circulation;

De créer un comité technique de circulation, composé de représentant des directions du Génie et de l'environnement, de la Police, des Travaux publics et, occasionnellement, de l'Urbanisme; lorsque nécessaire, la Direction du Génie et de l'environnement préparera les sommaires décisionnels pour l'approbation du comité exécutif ou du conseil municipal;

De centraliser les requêtes de circulation vers un logiciel de gestion des requêtes citoyennes (CRM), un guichet unique permettant au Bureau du citoyen de recevoir les requêtes, d'adresser aux requérants une liste de questions préétablies en fonction du type de requêtes (vitesse, arrêt, stationnement, etc.) et de diriger les demandes à la Direction du génie et de l'environnement;

De mandater la Direction des relations avec les citoyens et des communications afin d'élaborer un plan de communication en vue d'expliquer le cheminement des requêtes de circulation et d'inciter les citoyens à formuler eux-mêmes leur requête de circulation via le système de gestion des requêtes;

De demander à la Direction générale de s'assurer que les ressources humaines nécessaires soient consacrées au bon fonctionnement du comité technique de circulation. En ce sens, la décision prise dernièrement de créer un deuxième poste professionnel attiré au dossier de la mobilité va permettre à l'actuel professionnel en poste d'avoir plus de temps à consacrer aux dossiers de circulation;

De faire en sorte qu'un message d'alerte soit généré automatiquement par le système de requêtes afin de s'assurer d'un délai raisonnable dans le traitement des requêtes;

D'informer systématiquement les conseillers municipaux des recommandations touchant leur quartier avant leur dépôt au comité exécutif.

Signataire :



2021.07.02
10:34:20 -04'00'

Date : _____

Stéphan Turcotte, directeur général adjoint
Services de proximité
Direction générale

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	5 juillet 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Comité de circulation. Recommandations de la direction générale

CONTENU

Mise en contexte

Il y a quelques mois, vous nous demandiez de réfléchir au fonctionnement du comité de circulation.

À cet effet, la Direction générale a demandé à M. Joël Goulet de documenter les différentes façons de traiter les dossiers relatifs à la circulation dans quelques grandes villes du Québec.

Vous trouverez ci-joint le rapport de M. Goulet (version projet). À la lumière des façons de faire d'autres grandes villes, voici les recommandations de la Direction générale quant au comité de circulation et au traitement des dossiers de circulation.

Description

D'abord il est utile de préciser les objectifs poursuivis par les changements proposés :

- 1- Améliorer, de façon significative, l'expérience client;
- 2- Simplifier le processus de traitement des dossiers de circulation;
- 3- Raccourcir les délais de traitement;
- 4- Normaliser le plus possible chaque type de dossier pour les traiter plus rapidement;
- 5- Distinguer le rôle des élus dans la gestion du transport et de la circulation par rapport à celui des experts et des fonctionnaires;
- 6- Accroître l'efficacité, l'efficience et la performance dans ce domaine.

Justification

La Direction générale recommande :

- 1- De transformer la Commission de la sécurité publique en Commission de la sécurité publique et des transports;

- 2- D'abolir le comité de circulation;
- 3- De créer un comité technique de circulation, composé de représentant des directions du Génie et de l'environnement, de la Police, des Travaux publics et, occasionnellement, de l'Urbanisme; lorsque nécessaire, la Direction du Génie et de l'environnement préparera les sommaires décisionnels pour l'approbation du comité exécutif ou du conseil municipal;
- 4- De centraliser les requêtes de circulation vers un logiciel de gestion des requêtes citoyennes (CRM), un guichet unique permettant au Bureau du citoyen de recevoir les requêtes, d'adresser aux requérants une liste de questions préétablies en fonction du type de requêtes (vitesse, arrêt, stationnement, etc.) et de diriger les demandes à la Direction du génie et de l'environnement;
- 5- De mandater la Direction des relations avec les citoyens et des communications afin d'élaborer un plan de communication en vue d'expliquer le cheminement des requêtes de circulation et d'inciter les citoyens à formuler eux-mêmes leur requête de circulation via le système de gestion des requêtes;
- 6- De demander à la Direction générale de s'assurer que les ressources humaines nécessaires soient consacrées au bon fonctionnement du comité technique de circulation. En ce sens, la décision prise dernièrement de créer un deuxième poste professionnel attitré au dossier de la mobilité va permettre à l'actuel professionnel en poste d'avoir plus de temps à consacrer aux dossiers de circulation;
- 7- De faire en sorte qu'un message d'alerte soit généré automatiquement par le système de requêtes afin de s'assurer d'un délai raisonnable dans le traitement des requêtes;
- 8- D'informer systématiquement les conseillers municipaux des recommandations touchant leur quartier avant leur dépôt au comité exécutif.

La proposition faite aujourd'hui constitue une autre étape significative dans la transformation organisationnelle et dans l'amélioration de la gouvernance de la Ville.

PIÈCES JOINTES

- Rapport – Version Projet

SIGNATURES

Approbateur :



2021.07.02
10:34:46
-04'00'

Date : _____

Stéphan Turcotte, directeur général adjoint
Services de proximité
Direction générale

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 5 juillet 2021.

CE-2021-770-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de retirer le caractère public du lot numéro 6 375 862 du cadastre du Québec afin que cet immeuble soit désormais inclus au domaine privé de la Ville de Terrebonne et non plus affecté à l'utilité publique.

QUE le conseil approuve l'Addenda à la promesse d'échange intervenue entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc. (Métro), les 12 et 20 novembre 2020, relativement à l'échange des lots 6 375 860, 6 375 862 et 6 444 535 du cadastre du Québec, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit addenda, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'échange et servitude à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Métro, substantiellement conforme à ladite promesse d'échange et audit addenda à la promesse d'échange, ainsi que tout document afférent.

QUE les frais et honoraires inhérents à la présente transaction soient à la charge de Métro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 5 juillet 2021



GREFFIER



7.1 Terrebonne

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	30 juin 2021 <i>(Dossier reporté au CE extra du 5 juillet 2021)</i>
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	5 juillet 2021
Objet	Addenda à une promesse d'échange entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc., et retrait du caractère public du lot 6 375 862 du cadastre du Québec

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil municipal retire le caractère public du lot numéro 6 375 862 du cadastre du Québec, afin que cet immeuble soit désormais inclus au domaine privé de la Ville de Terrebonne et non plus affecté à l'utilité publique;

Que le conseil municipal accepte, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda à la promesse d'échange intervenue entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc. les 12 et 20 novembre 2020, relativement à l'échange des lots 6 375 860, 6 375 862 et 6 444 535 du cadastre du Québec, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée audit addenda à la promesse d'échange, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente;

Que le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda à ladite promesse d'échange;

Que le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'échange et servitude à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc., substantiellement conforme à ladite promesse d'échange et audit addenda à la promesse d'échange, ainsi que tout document afférent;

Que les frais et honoraires inhérents à la présente transaction soient à la charge de Métro Québec Immobilier inc.

Signataire :

Stéphane Larivée
2021.06.23 14:35:07
-04'00'

Date : _____

Stéphane Larivée – Directeur général adjoint
Développement durable
Direction générale

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	30 juin 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	5 juillet 2021
Objet	Addenda à une promesse d'échange entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc., et retrait du caractère public du lot 6 375 862 du cadastre du Québec

CONTENU

Mise en contexte

Une promesse d'échange fut signée par les parties les 12 novembre et 20 novembre 2020. Le conseil municipal de la Ville a accepté la promesse d'échange lors d'une assemblée ordinaire tenue le 9 novembre 2020 (résolution numéro 568-11-2020).

Aux termes de cette promesse d'échange, Métro Québec Immobilier inc. a convenu de céder à la Ville le lot 6 375 860 du cadastre du Québec et en contrepartie, la Ville a convenu de céder à Métro Québec Immobilier inc. le lot 6 375 862 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, lesquels sont démontrés aux annexes de la promesse d'échange « Annexe B ». Cette promesse d'échange vise notamment à permettre le déplacement par Métro Québec Immobilier inc. d'une portion de la rue Théodore-Viau. Pour ce faire, il y a lieu de retirer le caractère public de cette portion de la rue qui sera cédée à Métro Québec Immobilier inc.

Afin notamment de satisfaire à certaines exigences du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il a été convenu que Métro Québec Immobilier inc. cédera également à la Ville le lot projeté 6 444 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 2 162,8 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 6 375 859 du cadastre du Québec, lequel est plus amplement démontré au plan joint aux présentes.

De plus, il y a lieu d'ajouter certaines conditions à l'échange des lots à intervenir avec Métro Québec Immobilier inc. lesquelles sont mentionnées ci-après.

Historique des décisions

10 juin 2020 – CE-2020-562-DEC

Le comité exécutif mandate le Comité de coordination du développement municipal (CCDM) pour accompagner le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur pour le déplacement d'un tronçon de la rue Théodore-Viau.

9 septembre 2020 – CE-2020-879-DEC

Le comité exécutif autorise le déplacement d'un tronçon de la rue Théodore-Viau déposé par Métro (Société GKC Architectes).

Le comité exécutif autorise la signature de la convention de développement avec Métro Québec immobilier inc., afin de mener à terme le projet.

28 octobre 2020 - CE-2020-1072-REC

Autorisation de signature / Échange de lots / Métro Québec Immobilier Inc. / Centre de distribution Métro / 2020-900040

25 septembre 2020 - Signature de la convention de développement par le promoteur et la Ville de Terrebonne.**14 janvier 2021 – Signature de la convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase planification) par le promoteur.****17 mars 2021 – CE-2021-269-DEC**

Signature de la Convention préalable à la réalisation des travaux (phase de conception) entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc. dans le cadre d'un projet de développement des terrains situés sur la rue Théodore-Viau.

Description

L'addenda à la promesse d'échange à intervenir entre la Ville et Métro Québec Immobilier inc. vise à :

- Ajouter le lot 6 444 535 du cadastre du Québec qui doit être cédé par Métro Québec Immobilier inc. à la Ville, pour l'aménagement d'un bassin de rétention;
- Prévoir une signature de l'acte d'échange (transfert de propriété) uniquement une fois que les travaux de relocalisation et de déplacement de la rue Théodore-Viau et de relocalisation des infrastructures (conduites d'aqueduc et d'égout pluvial) seront entièrement terminés, à la satisfaction de la Ville. Il serait préférable que Métro relocalise les infrastructures dans un premier temps, afin de s'assurer qu'ils auront bel et bien été aménagés dans les limites du lot qui sera cédé à la Ville, et qu'aucune autre opération cadastrale ne sera requise. Lors d'une rencontre, les représentants de Métro étaient d'accord avec cette proposition;
- Prévoir une condition à l'effet que le caractère public du lot 6 375 862 doit être retiré par résolution du conseil municipal avant la signature de l'acte d'échange. La recommandation soumise au conseil municipal prévoit cette condition (retrait du caractère public du lot 6 375 862);
- Prévoir une condition à l'effet que Métro Québec Immobilier inc. devra donner suite à l'acte de servitude, devant être reçu devant Me France Gravel, notaire, en faveur d'Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron Ltée, affectant une partie du lot 5 101 603 du cadastre du Québec, tel que démontré au plan préparé par Alain Croteau, arpenteur-géomètre, daté du douze août deux mille quatorze (2014), sous le numéro 4 327 de ses minutes, et procéder à la signature de cet acte, et ce, préalablement à la signature de l'acte d'échange à intervenir avec la Ville.

Cette transaction immobilière permettra à Métro Québec Immobilier inc. d'établir son centre de distribution.

Justification

La Ville est justifiée de procéder à l'acceptation et la signature de l'addenda à la promesse d'échange, conformément aux conditions qui y sont prévues, et de retirer le caractère public du lot 6 375 862 du cadastre du Québec, afin qu'il soit désormais inclus au domaine privé de la Ville.

Aspects financiers

Non applicable

Montant du déboursé :	_____ \$ (taxes incluses)		
<input type="checkbox"/> Budget des activités de fonctionnement (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)			
Année :	<u>2021</u>	Code budgétaire :	_____
		Montant prévu au budget :	_____ \$
		Durée du contrat :	_____
Année 1 :	_____ \$ (taxes incluses)		
Autres années :	_____ \$ (taxes incluses)		
Total :	_____ \$ (taxes incluses)		
<input type="checkbox"/> Budget des activités des investissements (certificat requis)			
Fiche PTI no :	_____	Projet hors PTI :	_____
Règlement d'emprunt no :	_____	Terme :	___ ans
Sources de financement particulières			
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement non affectés :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement affectés :	_____ \$	(préciser : _____)	
<input type="checkbox"/> Paiement comptant des immobilisations :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Fonds parcs et terrains de jeux :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Fonds de roulement :	_____ \$	Terme :	___ ans
<input type="checkbox"/> Réserve financière :	_____	_____ \$	
<input type="checkbox"/> Autres :	_____	_____ \$	
Variation budgétaire requise			
	Montant	Du poste	vers le poste
<input type="checkbox"/> Transfert budgétaire	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____	_____
Certificat de disponibilité			
<input type="checkbox"/> No : _____	dépense de fonctionnement de plus de 105 700 \$		
<input type="checkbox"/> No : _____	dépense d'investissement de plus de 0 \$		

Calendrier et étapes subséquentes

Signature protocole : Juillet 2021
Signature de l'addenda : Juillet 2021
Travaux : Mai 2022 à août 2022

PIÈCES JOINTES

- Annexe A Promesse d'échange signée par les parties les 12 et 20 novembre 2020
- Annexe B **Addenda à la promesse d'échange entre Métro Québec Immobilier Inc. Et la Ville de Terrebonne et ses annexes.**
- Annexe C Plan du 7 mai 2021 minutes 2737

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signature numérique de
Michel Poirier
Date : 2021.06.23 11:26:06
-04'00'

Date : _____

Michel Poirier, coordonnateur
Direction générale

Approbateur :

Date : _____

Stéphane Larivée,
Directeur général adjoint - Développement durable
Direction générale

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 5 juillet 2021.

CE-2021-771-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le *Protocole d'entente selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, sur les travaux rue Théodore-Viau, sur les lots 6 375 860 et 6 444 535 (bassin de rétention) du cadastre du Québec* dans le cadre du projet de développement de la rue Théodore-Viau et du centre de distribution à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 5 juillet 2021



GREFFIER

7.2

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	30 juin 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	5 juillet 2021
Objet	Protocole d'entente / Projet de développement Théodore-Viau (Métro) Réf : P2020-05

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec le promoteur, Métro Québec Immobilier inc., dans le cadre du projet de développement de la rue Théodore-Viau et du centre de distribution.

Signataire :



2021.07.01
15:26:00
-04'00'

Date : _____

Stéphan Turcotte, directeur général adjoint
Services de proximité
Direction générale

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	30 juin 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	5 juillet 2021
Objet	Protocole d'entente / Projet de développement Théodore-Viau (Métro) Réf : P2020-05

CONTENU

Mise en contexte

Métro Québec Immobilier inc. (« Métro ») possède des terrains sur la rue Théodore-Viau, sur laquelle sont desservies des entreprises dans ce secteur. Or, Métro propose un projet de développement qui nécessite le déplacement de la rue Théodore-Viau sur le lot 6 375 860 du cadastre du Québec, dans le but de construire son nouveau centre de distribution. Ces travaux de relocalisation de la rue Théodore-Viau et des infrastructures (dont notamment les conduites d'aqueduc et d'égout pluvial) seront réalisés par Métro, aux frais de celui-ci. Le comité exécutif a mandaté le CCDM et a accepté la proposition conjointe avec le promoteur pour déplacer la rue Théodore-Viau.

Une convention de développement et une convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase planification) ont été signées à ce jour par Métro. Un protocole d'entente relatif aux travaux doit être signé entre les parties.

Historique des décisions

10 juin 2020 – CE-2020-562-DEC

Le comité exécutif mandate le Comité de coordination du développement municipal (CCDM) pour accompagner le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur pour le déplacement d'un tronçon de la rue Théodore-Viau.

9 septembre 2020 – CE-2020-879-DEC

Le comité exécutif autorise le déplacement d'un tronçon de la rue Théodore-Viau déposé par Métro (Société GKC Architectes).

QUE le comité exécutif autorise son président ou son vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention de développement avec Métro Québec Immobilier inc., afin de mener à terme le projet.

28 octobre 2020 - CE-2020-1072-REC

Autorisation de signature / Échange de lots / Métro Québec Immobilier Inc. / Centre de distribution Métro / 2020-900040

25 septembre 2020 - Signature de la convention de développement par le promoteur et la Ville de Terrebonne.**14 janvier 2021 – Signature de la convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (phase planification) par le promoteur.****17 mars 2021 – CE-2021-269-DEC –**

Signature de la Convention préalable à la réalisation des travaux (phase de conception) entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc. dans le cadre d'un projet de développement des terrains situés sur la rue Théodore-Viau.

Description

Les parties reconnaissent avoir signé une convention de développement les 3, 25 et 29 septembre 2020 et une convention préalable à la réalisation des travaux (phase de conception) le 14 janvier et 19 mars 2020.

Afin de débiter les travaux, un protocole d'entente doit intervenir entre les parties.

Justification

- La Ville a pour mission de maintenir, coordonner et améliorer le développement sur son territoire;
- Elle désire s'assurer, dans la poursuite de cette mission, qu'elle favorise la réalisation d'infrastructures et d'équipements municipaux de qualité dans l'intérêt supérieur de la collectivité;
- Il est souhaitable d'éviter toute situation susceptible de mettre l'intérêt de Métro en conflit avec celui des résidents de la ville de Terrebonne;
- La Ville de Terrebonne a adhéré, par ses règlements 505-1 et 557, à des principes d'intégrité, de prudence dans la poursuite de l'intérêt public, de loyauté, de respect, de recherche de l'équité et d'honneur;
- La Ville de Terrebonne désire, à ce titre, superviser l'ensemble des services professionnels nécessaires à l'évaluation de l'opportunité d'autoriser certains travaux municipaux sur son territoire;
- Métro a défrayé le coût des honoraires professionnels encourus pour la réalisation des plans et devis pour la conception de la déviation des infrastructures sur la rue Théodore-Viau (le Projet);
- En vertu du règlement 649, un protocole d'entente entre Métro et la Ville doit être signé.
- La Ville est justifiée de donner suite à la signature du protocole d'entente relatif aux travaux.

Aspects financiers

Non applicable

Calendrier et étapes subséquentes

Signature protocole : Juillet 2021

Travaux : Mai 2021 à août 2022

PIÈCES JOINTES

- Protocole d'entente signé par le promoteur en date du 1^{er} juillet et ses annexes.
- Convention de développement;
- Convention préalable à la réalisation des travaux.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signature numérique de
Michel Poirier
Date : 2021.07.01 14:08:47
-04'00'

Date : _____

Michel Poirier, coordonnateur
Direction générale

Approbateur :

Date : _____

Stéphane Turcotte,
Directeur général adjoint – Services de proximité
Direction générale

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 5 juillet 2021.

CE-2021-772-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de madame Élyse Grondin-de Courval à titre de directrice du génie et de l'environnement à la Direction du génie et de l'environnement à compter du mardi 7 septembre 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Grondin-de Courval soit fixé au 8^e échelon de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 5 juillet 2021



GREFFIER

10.1

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	5 juillet 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	5 juillet 2021
Objet	Embauche d'une directrice du génie et de l'environnement, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction du génie et de l'environnement.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de madame Élyse Grondin-de Courval à titre de directrice du génie et de l'environnement à la Direction du génie et de l'environnement à compter du mardi 7 septembre 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Grondin-de Courval est fixé au 8e échelon de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Signataire :



2021.07.0
1 15:27:12
-04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	5 juillet 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	5 juillet 2021
Objet	Embauche d'une directrice du génie et de l'environnement, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction du génie et de l'environnement.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

Suite au départ du directeur du génie et de l'environnement, nous avons procédé à l'affichage interne et externe de ce poste à la Direction du génie et de l'environnement.

Historique des décisions

Description

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de madame Élyse Grondin-de Courval à titre de directrice du génie et de l'environnement à la Direction du génie et de l'environnement à compter du mardi 7 septembre 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Grondin-de Courval est fixé au 8^e échelon de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Trois (3) personnes ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un représentant de la Direction des ressources humaines et des représentants de la Direction générale. Au terme du processus de sélection incluant la passation d'une journée de tests psychométriques et d'une rencontre avec M. le maire, les membres du comité vous

recommandent l'embauche de madame Édith Grondin-de Courval pour combler le poste de directrice du génie et de l'environnement.

Détentrice d'un baccalauréat en génie civil, options environnement/ressources hydriques et gestion de projets et d'une maîtrise en ingénierie, réhabilitation des infrastructures urbaines de l'école Polytechnique de Montréal, madame Grondin-de Courval est également titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) des HEC Montréal. Madame Grondin-de Courval a débuté sa carrière en 1998 chez Simard-Beaudry inc. et Albion TCL en tant que gérante de projets de construction pour devenir en 2002, chargée de projets majeurs - réalisation pour Transport Québec. En 2008, elle est nommée coordonnatrice Direction de la réalisation – Direction générale des projets pour Transport Québec à Montréal. En 2010, elle devient coordonnatrice module structure – service des projets pour Transport Québec à Laval et de 2016 à 2018 elle agira à titre de chargée d'étude en réclamation pour le projet Turcot au sein de ce même ministère. Au cours de l'année 2018, elle obtient le poste de coordonnatrice Direction de la réalisation – Direction générale des projets pour Transport Québec pour le territoire de Laval, Montréal et Longueuil. En 2019, elle est nommée directrice de l'expertise en chaussée et circulation pour Transport Québec à Laval, Montréal et Longueuil et depuis novembre 2020, elle agit à titre de directrice de la réalisation des projets du secteur nord (Montréal, Laval et la couronne nord).

Aspects financiers

Poste budgétaire : 1-02-615-00-111

Calendrier et étapes subséquentes

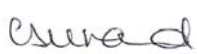
La date d'entrée en fonction sera le mardi 7 septembre 2021.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Endosseur :

 Caroline Durand
2021.07.01
14:49:09 -04'00'

Date : _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 5 juillet 2021.

CE-2021-773-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de madame Émilie Desaulniers à titre de chef de section, comptabilité et assistante-trésorière à la Direction de l'administration et des finances à compter du mardi 10 août 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Desaulniers soit fixé au 9^e échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 5 juillet 2021



GREFFIER

10.2

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	5 juillet 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	5 juillet 2021
Objet	Embauche d'une chef de section, comptabilité et assistante-trésorière, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction de l'administration et des finances.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de madame Émilie Desaulniers à titre de chef de section, comptabilité et assistante-trésorière à la Direction de l'administration et des finances à compter du mardi 10 août 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Desaulniers est fixé au 9e échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Signataire :



Signature numérique de
Alain Marcoux
Date : 2021.07.02 09:31:08
-04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	5 juillet 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	5 juillet 2021
Objet	Embauche d'une chef de section, comptabilité et assistante-trésorière, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction de l'administration et des finances.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

Suite au départ de madame Bissonnette, le poste vacant de chef de section, comptabilité a été modifié pour devenir chef de section comptabilité et assistant-trésorier. Ainsi, nous avons procédé à l'affichage interne et externe de ce poste à la Direction de l'administration et des finances.

Historique des décisions

Description

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'embauche de madame Émilie Desaulniers à titre de chef de section, comptabilité et assistante-trésorière à la Direction de l'administration et des finances à compter du mardi 10 août 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Desaulniers est fixé au 9e échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Deux (2) personnes ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un représentant de la Direction des ressources humaines et d'un représentant de la Direction de l'administration et des finances. Au terme du processus de sélection, les membres du comité

vous recommandent l'embauche de madame Desaulniers pour combler le poste de chef de section, comptabilité et assistante-trésorière.

Aspects financiers

Poste budgétaire : 1-02-134-00-111

Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 10 août 2021.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Responsable du dossier :



2021.06.30
16:18:27 -04'00'

Date : _____

Audrey Fortin, CRHA, Conseillère en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :



Caroline Durand
2021.07.01
11:12:36 -04'00'

Date : _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Date : _____

Approbateur :

Nathalie Renier, Directrice
Direction de l'administration et des finances

Date : _____